

**Rapport : Point Ajouté par le groupe Alliance communale au
Conseil communal du 29 janvier 2019 :**

**Etablissement d'une prime communale pour l'acquisition d'un vélo
électrique ou d'un kit adaptable.**

Convaincre nos concitoyens de se déplacer au jour le jour à vélo est une gageure, et ne se limite certainement pas à lui offrir des incitants financiers.

En effet, des infrastructures sûres et en bon état, des capacités intermodales et des liaisons efficaces sont des conditions *sine qua non* à un usage accru du vélo pour des déplacements utilitaires (par opposition aux déplacements de loisir).

Cependant, nous ne maîtrisons pas toujours les distances, mais aussi les dénivelés, à parcourir et qui peuvent être des obstacles importants pour certains. A cet égard, le recours à l'assistance électrique peut vaincre bien des réticences.

Par ailleurs, si l'on peut discuter de l'avantage écologique d'une voiture électrique sur une voiture à essence, l'avantage écologique du déplacement à vélo, qu'il soit électrique ou non, ne fait aucun doute.

La promotion de ce mode de transport constitue donc un intérêt indéniable tant pour le succès des déplacements doux que pour l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alliance Communale n'ignore pas l'existence d'une prime provinciale plafonnée à 200 euros pour l'achat d'un vélo électrique, ni son succès. L'idée est ici d'amplifier cette prime et ses effets, en ciblant même plus particulièrement les revenus les plus faibles. C'est la raison pour laquelle nous proposons une aide dégressive en fonction des revenus... les revenus les plus faibles bénéficiant d'une prime plus importante que les revenus les plus élevés.

Le crédit de 10.000 euros que nous proposons n'est certes pas mince, mais il reste modéré au regard du coût général de l'aménagement de l'infrastructure cyclable. Nous insistons également sur la nécessité d'un suivi et d'une évaluation de la mesure, afin, notamment, de l'adapter aux besoins et réalités du terrain.

D'un point de vue technique et logistique, il nous apparaît judicieux de confier la gestion de cette politique au service environnement de l'administration communale, de notre conseiller en mobilité en particulier. Il serait, à cet égard, des plus utiles de rappeler à nos concitoyens la capacité de cumuler notre prime communale avec l'aide provinciale, ainsi que les nombreuses offres d'essais et de formations dispensées par la Province du Brabant wallon et par l'asbl *Pro Velo*.

Nous tenons également une proposition de formulaire que nous joignons en annexe, pour faciliter le travail de notre administration.